



CAPN A du 28 octobre 2020

Titularisation des inspecteurs stagiaires Promotion 2019-2020

Montreuil, le 28/10/2020

Monsieur le Président,

Alors que dans le monde, la pandémie a privé 400 millions de personnes – dont une majorité de femmes – de leur emploi, et plongé un demi-milliard de personnes dans la pauvreté, les grandes entreprises elles, ont su tirer profit de la crise.

Dans un rapport publié le 10 septembre, Oxfam dévoile que 32 multinationales ont enregistré cette année une hausse spectaculaire de leurs profits : soit 109 milliards de dollars de plus que leurs bénéfices moyens réalisés au cours des quatre années précédentes. Une large partie de ces bénéfices a été ou sera reversée aux actionnaires.

En France, dans un contexte social où le chômage, la précarité s'installent dans un climat rendu plus anxiogène avec la crise sanitaire, il est urgent que les services publics soient les garants de la justice sociale et de l'égalité des citoyens. Il faut pour cela augmenter les moyens alloués à l'hôpital, à l'école, à l'université, pour la recherche, mais aussi bien sûr au ministère des finances, plutôt que de réduire toujours plus leurs capacités à répondre aux besoins de la population, notamment pour les plus fragiles.

Ce service public, dont tous vantent le rôle fondamental, va être une fois de plus la cible privilégiée dans les mois à venir. En effet, le fameux « quoi qu'il en coûte » de Macron, ce sont les salariés, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités qui vont le payer. Les milliards de cadeaux aux entreprises en sont la preuve. Nous le savons déjà, les tenants du capital et leurs séides vont sous peu ressortir le discours de la dette pour justifier les coupes claires dans le fonctionnement des services publics.

Les emplois, les missions des administrations de Bercy demeurent des cibles privilégiées. 2165 suppressions d'emplois en 2021, c'est trois fois Bridgestone. Faisant fi des besoins des usagers, à grands coups de communication auprès des élus, certains de nos directeurs ont continué d'œuvrer en silence en préparant pour les collègues une rentrée indécente au regard de cette crise sanitaire et de l'investissement dont ils ont fait preuve ces derniers mois, et tout ceci après le vol des congés et ARTT et la gestion inadmissible de la prime Covid dans certaines directions.

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

l : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : K : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) F : @ cgt_finpub (CGTF finances Publiques)



La mise en place des lignes directrices de gestion finit de détruire les règles de mobilité en place à la DG-FIP. Elles permettent aussi le recrutement de contractuels et le moins que l'on puisse dire c'est que vous ne vous en privez pas. On voit fleurir sur les plateformes de recrutement de la fonction publique et sur pôle emploi des offres d'emploi à gogo. Vous recrutez des contractuels dans des départements où des titulaires demandent leur rapprochement. Vous recrutez même des contractuels sur des postes qui n'ont pas encore été libérés par les agents et qui ne le seront peut-être pas. C'est un comble !

Mais n'ayons pas peur, pour nous aider à comprendre que les pertes de nos droits et la mort annoncée de la DGFIP c'est pour notre bien, une journée de sensibilisation à la conduite du changement a eu lieu le 18 septembre pour faire face aux défis de la transformation.

On peut s'inquiéter quand nos dirigeants en viennent à diffuser à nos managers une plaquette « faire face aux défis de la transformation », qui fleure bon la fin de règne à France Telecom.

La ministre Mme DE MONTCHALIN a donné une fin de non-recevoir aux demandes de la CGT d'augmentation du point d'indice, indiquant que cela ne profiterait qu'aux cadres A. Alors que le pouvoir d'achat des IFIP a baissé de près de 10 % depuis 10 ans et que plus de 450 milliards d'euros d'aides ont été octroyées au patronat sans contrepartie ni contrôle. Aujourd'hui un agent de catégorie A est recruté à peine à 20 % au dessus du SMIC, contre plus de 50 % il y a 20 ans. Toutefois, force est de constater que des augmentations sont possibles ! **Quand on veut trouver de l'argent on en trouve ! Preuve en sont avec les arrêtés publiés le 28 septembre 2020 où les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, chef de bureaux, entre autres se sont vus attribuer des points de NBI supplémentaires allant de 130 à 180 points mensuels !!**

Mme DE MONTCHALIN n'a pas menti, les premiers de cordée continuent à montrer leur engagement quotidien afin que seuls des cadres A plus plus puissent s'augmenter. Pourquoi donc augmenter le point d'indice ? Selon que vous soyez puissant ou misérable, vieille citation toujours d'actualité ...

Quelle reconnaissance pour les agents !!

Alors que le DG communique et félicite les agents quasiment 2 fois par semaine, en soirée, par mail et sur Ulysse, il s'est bien gardé de communiquer sur ce point et c'est bien dommage. Les agents méritent de le savoir et nous nous en chargerons.

La promotion 2020-2021 a débuté sa formation le 1er septembre 2020 dans les établissements de Clermont-Ferrand, Noisiel et Toulouse. Cette année, cette promotion est une promotion « hybride » avec une journée en présentiel et une journée en temps de travail autonome. Les stagiaires nous ont remonté leurs difficultés face à cette organisation et beaucoup saturent de la comptabilité générale avec des cours qui s'enchaînent sans temps de respiration (eh non, le temps de travail autonome n'est pas un temps de respiration !). Il y a eu de nombreux problèmes de connection, trop tardivement résolus.

Des collègues en situation de fragilité covid, dont la scolarité se déroule entièrement en distanciel, nous ont fait part d'un réel sentiment d'isolement.

Lors du GT de la formation professionnelle qui s'est tenu le 7 octobre dernier, vous avez reconnu que le taux de satisfaction était très en deçà de ce qu'enregistraient les promotions précédentes. La DG a mis en avant la rénovation de la formation initiale des cadres A qui est intervenue pour la promotion 2018-2019. Mais force

est de constater que cette formation rénovée n'en porte que le nom. Entre la promo 2018-2019 qui a essuyé les plâtres (imbroglio sur les badgeages et ARTT lors du stage pratique probatoire qui n'était pas cadré en date du 14/05/2019), la promo 2019-2020 qui n'a pas pu dérouler sa formation théorique normalement, sans compter le fait que les stagiaires ont appris pendant leurs congés d'été que leur stage découverte s'était subitement transformé en stage pratique probatoire, nous nous demandons donc quel sera le retour à chaud et à froid des stagiaires de la promotion 2020-2021 en formation hybride ou tout distanciel !

La note du 20 juillet sur le dispositif d'affectation des inspecteurs stagiaires précisait que « début octobre une instruction viendrait préciser le déroulement de la phase locale ». Nous sommes le 28 octobre et comme sœur Anne nous ne voyons rien venir,

S'agit-il d'une énième conséquence du nouveau dialogue social de qualité dont l'opacité est la première directive ?

Cette CAP a vocation à titulariser les inspecteurs stagiaires de la promotion 2019-2020 qui n'ont pas pu effectuer leur stage découverte transformé en stage pratique probatoire au dernier moment. **La CGT rappelle qu'elle a réclamé l'abandon du caractère probatoire de ce stage afin de titulariser l'ensemble de la promotion au vu du contexte sanitaire actuel.**

Depuis deux ans, l'affectation détermine le bloc fonctionnel et donc le lieu du stage probatoire. On constate hélas que certains stagiaires sont mis en difficulté parce qu'une affectation est subie plutôt que souhaitée, ce qui entraîne des difficultés pour de nombreux stagiaires, voire des situations de souffrance.

La DG et l'ENFiP ont décidé de façon unilatérale d'instaurer un stage pratique probatoire malgré les très nombreuses oppositions des organisations syndicales. Cette deuxième année de mise en place nous renforce dans notre opposition. Hors contexte COVID, la durée du stage, moins de trois mois en période de ponts et de congés, ne permet pas aux stagiaires de prendre la mesure d'un poste de cadre A à la DGFIP.

Comment évaluer la capacité d'un collègue à exercer ses missions et à s'intégrer dans une équipe dans ces conditions ? La question du tutorat reste en suspens. Toujours pas de groupe de travail à l'horizon malgré nos interventions répétées et pendant ce temps, les stagiaires sont livrés à eux-mêmes.

En cette année particulière, ce système a basculé dans l'absurde. Après une scolarité tronquée et semée d'embûches ; arrêt brutal du présentiel, suivi des cours à distance, incertitudes à tous niveaux et tout le stress que cela a pu engendrer, la DG aurait dû prendre la décision de titulariser l'ensemble des stagiaires ayant validé la scolarité en établissement.

Ce simulacre de stage probatoire ne fait que nous conforter dans notre rejet de principe de cette modalité de la scolarité des inspecteurs.